

A la 20th Century-Fox

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): - **(1936)**

Heft 38

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La situation du cinéma français

Plus que jamais, la question de la production en Suisse est à l'ordre du jour. Il est donc intéressant, avant de se lancer dans l'aventure, de prendre connaissance du précieux fragment d'un article de M. Maurice Petsche, rapporteur de la « Commission du Cinéma » article paru dans le grand hebdomadaire parisien « Matinée ».

Crise sur le cinéma français : lieu commun ! Mais les faits, plus que l'affirmation banale, dénoncent le péril :

Notre production de grands films marque, depuis 1932, une importante régression : 1932, 137 films ; 1933, 143 films ; 1934, 126 films.

Même à son point culminant, cette production demeurait au-dessous des besoins du marché. Quels sont-ils ? Faut-il les confondre avec la totalité des films soumis à censure, près de 700 en 1933 ? Mais sur les 575 films importés de l'étranger, 470 seulement ont été représentés. Bien plus, d'une étude faite par la Banque du Cinématographe, il résulte que, sur trois films représentés en France, un seul est bénéficiaire, un autre tient son équilibre, le troisième accuse un déficit. La capacité d'absorption du marché français doit donc osciller entre 250 et 300, chiffres voisins de ceux que révèlent les statistiques allemandes et italiennes.

Double constatation : insuffisance de notre production nationale — chance de reprise pour l'industrie française, irrérentabilité des films actuellement édités — nécessité d'assainir la production.

La grande débacle des sociétés combinant à la fois la production, la distribution, l'exploitation, en souligne la nécessité : une à une, la plupart des sociétés de cette nature sont entrées en déconfiture : G.F.F.A., L'Ange. L'année 1934 leur fut fatale, engloutissant avec elles près de 130 millions d'épargne. Il ne reste encore debout aujourd'hui de cette industrie que la maison Pathé-Nathan :

1° Dont les bilans accusent des bénéfices atteignant des sommes importantes, n'ayant jamais été répartis depuis 1929 ;

2° Dont la trésorerie semble parfois précieuse ;

3° Dont les actions sont passées en cinq ans de 650 fr. à 24 fr. (Depuis l'élaboration de cet article, la situation de cette maison s'est encore aggravée. Réd.)

Le drame de ces sociétés est celui des entreprises capitalistes de notre temps : à l'origine, affaires de famille, parcimonieusement, sagement gérées, prospères ; c'était le temps du film muet.

Mais, avec le parlant, disparition des pionniers qui n'ont pas foi en l'invention nouvelle et préfèrent céder au plus haut, plutôt que de subir, avec des investissements importants, des risques qui leur paraissent hasardeux.

Le cinéma prend alors l'aspect de ces entreprises aventureuses sur lesquelles s'exerce le mirage de l'or, après quoi, la finance et ses combinaisons pénètrent les vieilles et saines affaires. On a payé cher le nom prestigieux, de lourdes dépenses de renouvellement se sont imposées. Faute de pouvoir diluer un capital déjà élevé, on recourt aux crédits en banque, temporaires, révoqués, et, devant l'incertitude qui menace sans répit le fragile équilibre, on recourt aux constructions plus fragiles encore des holdings et des filiales. Pour faire face à de pressants besoins de trésorerie, on vide l'affaire de sa substance en cédant d'utiles éléments d'actif. Les grands établissements, les banques sérieuses se réservent. Le cinéma est livré à la spéculation. Le succès foudroyant de quelques films, la fortune qu'ils procurent, attire les capitaux en mal de jeu. Il faut alors, pour ne pas participer à une industrie, de s'attacher à son développement, mais de réaliser au plus vite une prise de bénéfices. C'est le temps des commandites somptueuses accordées à quelques films ou à leurs interprètes.

La gestion industrielle et commerciale reste d'apparence saine, mais les assises financières sont dangereusement minées.

Le jeu, qui attirait les spéculateurs, cesse parfois d'être loyal : des aigreurs pénètrent la profession et en confondent volontiers l'activité avec « le lointain trésor espagnol ».

Les commandites à leur tour se restreignent. Dans la troisième période, qui est celle de notre étude, les grandes sociétés sont presque toutes en faillite, celles qui subsistent ont mis au sommeil leur production pour se contenter de louer leurs services : au cours de l'année 1934, Pathé a édité pour son compte 10 grands films, G.F.F.A. au cours du second semestre de la même année, a produit 8 films, mais au nom d'autrui. En fait, la production française est devenue une production d'indépendants.

Du 1er janvier au 31 décembre 1934, les films de plus de 900 m. ont été édités par :

1	société qui a fait 21 films
1	> > > 12 >
1	> > > 10 >
1	> > > 6 >
1	> > > 5 >
5	sociétés qui ont fait chacune 4 films
19	> > > 2 >
67	> > > 1 >

Le mouvement des capitaux dans l'industrie du cinéma confirme cette tendance : en 1933, 228 sociétés cinématographiques nouvelles se constituent avec un capital total de 70 millions, tandis que prennent fin par liquidation ou faillite 58 sociétés et un capital de 23 millions. En 1934 : 202 créations représentant 29 millions de francs et 80 disparitions avec une perte de 30 millions.

La moyenne des investissements dans chaque entreprise constituée ou dissoute oscille entre 200 et 300.000 fr.

Ainsi, le marché cinématographique français se trouve actuellement dominé par une multitude de sociétés éphémères à objectif limité : l'édition d'un ou deux films, au maximum, deux films. Mais, avec la modicité du capital, l'argent manque dès l'origine, et c'est le recours forcé au crédit onéreux de tous les fournisseurs (producteurs de pellicules, loueurs de studios), à la cavalerie lancée par les distributeurs, au nom des producteurs, sur les exploitants. En fait, le crédit au cinéma est mort. Le cinéma vit sur des anticipations de recettes. Par conséquent, les producteurs ont dû se rabattre sur un mode de financement aussi dangereux que peu moral : celui des traites tirées par les distributeurs sur les exploitants et escomptées par les producteurs, avant, parfois, toute mise en train du film. Ce système, qui étrangle la production saine, facilite toutes les tentatives d'escroqueries. L'intéret

exigé pour tout apport de capitaux, à très moyen terme, pour des opérations cinématographiques, oscille entre 15 et 25 %, et aucune banque importante ne consent à courir ce risque.

La tension du crédit, qui sans doute, à l'heure actuelle, constitue le plus sérieux empêchement à une reprise de l'activité cinématographique, ne dénonce pas seulement de regrettables expédients financiers, mais encore l'existence de conditions anormales dans le fonctionnement même de cette industrie.

C'est dans la mesure seulement où elles pourront être corrigées que la crise du cinéma français se trouvera surmontée. La principale difficulté que rencontre l'édition du film français, résultat de l'étrouffesse même de son propre marché. Un grand film coûte 1.800.000 fr. ; il faut 8.000.000 de francs de recettes pour l'amortir. La population de 225 millions d'habitants — avec ses 30.000 salles sonores — qui constitue l'empire linguistique anglo-saxon, assure aisément le recouvrement de sommes de cette importance. Il n'en est pas de même pour les films de langue française, qui s'adressent à une population trois fois moindre (75 millions d'habitants), disposant de six fois moins de salles équipées (5000). Notre exportation se présente, par suite, avec les perspectives les plus défavorables : au hasard des statistiques incomplètes, nous avons relevé les chiffres suivants :

Italie : 27 films français, contre 169 américains, 52 allemands, 16 divers.

Allemagne : 6 film français sur 82 films importés.

Etats-Unis : 7 films français contre 59 allemands, 33 anglais, 32 divers.

Japon : 7 films français contre 258 américains et 20 allemands.

Pays-Bas : 45 films français contre 242 américains, 89 allemands.

Autriche : 13 films français contre 110 américains, 129 allemands, 13 anglais.

Le film anglo-saxon, au contraire, amorti sur son propre territoire linguistique, arrive sur notre marché bénéficiant d'une véritable prime à l'exportation. Le plus souvent, il y trouve des conditions d'exploitation particulièrement favorables : représentation, sans relevance initiale, par les filiales mêmes des sociétés américaines, possibilité de recourir à des salles d'exclusivité nombreuses et bien achalandées.

Contre ce dumping d'un genre particulier, la protection douanière normale : droits et contingents, s'est révélée impuissante. Elle l'a été d'autant plus que l'esprit dans lequel elle a été appliquée et qui traduit le regrettable conflit des producteurs et des exploitants nationaux, lui a enlevé toute efficacité. Les contingents ne s'appliquent plus qu'aux pays qui imposent à nos films des conditions spéciales d'importation et aux films doublés. Les droits de douane sont apparemment importants : 20 %, mais ils sont appliqués suivant un barème qui ne discrimine pas suivant la nature des films et n'a aucun rapport avec leur valeur réelle. La valeur qui est attribuée par mètre de pellicule est de 25 fr. pour les négatifs et de 5 fr. pour les positifs. Protection d'autant plus illusoire que, pour bénéficier des tarifs les plus réduits, la fraude s'en mêle : les films à doubler, au lieu d'être édités en négatifs, le sont en positifs « duplicating », et les bandes sonores sont imprimées sur les deux bords de la pellicule. Et ainsi s'impose une seconde constatation : l'insuffisante défense du marché national. Notre production même subit hypothèques ; elle paie larges dimes à des monopoles de fait. Longtemps, on a dénoncé celui des studios : mais, avec leurs 40 plateaux aménagés, la dureté des temps, les sociétés qui en détiennent l'usage subissent la règle de concurrence et ont dû atténuer leurs prétentions. Par contre, la fabrication de la matière première : la pellicule vierge et les appareils de sonorisation, nous place sous la dépendance étrangère. Pratiquement, la totalité de la pellicule négative (13.162.546 m. en 1934), est importée : les deux tiers de la positive sont usinés en France, mais par maison américaine. Grâce aux accords professionnels dont elle bénéficie, elle joint sur notre marché d'un privilège véritable qui se traduit par une élévation sensible des prix de vente :

Pellicule négative : New-York, Fr. 1,95 ; Londres, Fr. 2,15 ; Berlin, Fr. 2,05 ; Rome, Fr. 2,10 ; Paris (Agfa), Fr. 2,50 ; (Kodak), Fr. 2,75.

Pellicule positive : New-York, 50 ct. ; Londres, 76,5 ct. ; Berlin, 80 ct. ; Rome 85 ct. ; Paris 80 ct.

Il en résulte, pour l'édition d'un film, une surcharge très lourde : le négatif — sur la base de 20.000 m., revient de 50 à 55.000 fr. à Paris contre 39.000 fr. à New-York. Le tirage en 20 copies d'un film de 2500 m. majeure encore de 60 % le prix de revient français.

Même situation en ce qui concerne les appareils de sonorisation : la monopole de fait absolu, protégé à la fois par la qualité de la technique, le régime des brevets, une organisation commerciale parfaite. Il en résulte, pour notre production, l'obligation de se soumettre à des redevances sévères : 16 fr. par mètre de pellicule. Trois fois la charge de notre droit protecteur. Rappelez-vous ce que nous avons déjà indiqué : l'intérêt à 25 %, l'obligation de recourir au crédit souvent usuraire des fournisseurs et des prêteurs de services, et vous aurez la vision exacte et lamentable de la production française.

A la 20th Century-Fox

On nous écrit :

Si dans le monde entier de nombreuses vedettes tiennent une cote élevée, il n'en est guère qui peuvent rivaliser avec Shirley Temple, cette Amie publique No 1, cette star de six ans qui a entrepris et réalisé la conquête du monde.

En effet, dans chaque ville l'on connaît Shirley. Il vient même de se fonder un « Club Shirley », qui a pour but de grouper les petites amies de Shirley et de créer dans chaque centre important une atmosphère de sympathie autour de la plus populaire des vedettes.

Mais d'autres productions de la Fox connaissent également un grand succès, et c'est ainsi que le film A travers l'orage, avec Rochelle Hudson et Henri Fonda, vient de se voir attribuer le prix de la Chambre syndicale Belge, c'est-à-dire celui décerné au film ayant la meilleure technique cinématographique. Cet événement fera date dans l'histoire de la production 20th Century Fox. Métropolitain, le dernier film sorti, connaît aux Etats-Unis un succès dépassant toutes les prévisions, ce qui laisse bien augurer de sa future carrière en Europe.

1936

Comptoir Cinématographique

4, Rue Pradier

GENÈVE

SORTIRA UNE PRODUCTION QUI AURA UN RETENTISSEMENT PAR SES SUCCÈS...

QUELQUES FILMS

La Gondole aux Chimères

de MAURICE DEKOBRA

avec Henry Rolland, Marcelle Chantal, etc.

L'ARGENT

d'ÉMILE ZOLA

avec Pierre Richard-Willm, Olga Tchekowa

Les Mystères de Paris

et...

3 „FERNANDEL“

Etc., etc., etc.

IM JAHRE

1936

WIRD DER

Comptoir Cinématographique

4, Rue Pradier

GENÈVE

EINE DURCH SEINE ERFOLGE EPOCHENMACHENDE PRODUKTION HERAUSGEBEN

Einige dieser Filme :

La Gondole aux Chimères

von MAURICE DEROBRA

mit Henry Rolland, Marcelle Chantal, etc.

L'ARGENT

von EMILE ZOLA

mit Pierre Richard-Willm, Olga Tchekowa

Die Geheimnisse von Paris

und...

3 „FERNANDEL“

Etc., etc., etc.